

qui trouveront toujours à redire et ne seront jamais satisfaits.

Tout ce que peut faire le gouvernement, c'est de voir à l'exécution fidèle des dispositions des traités, et s'il y a erreur quelque part, c'est dans la surabondance de provisions fournies aux sauvages. Mais nous ne pouvons empêcher cela. Lorsqu'une bande de sauvages arrivent dans quelque fort ou poste, ils y restent aussi longtemps qu'on leur donne de la nourriture.

Le fort Walsh, par exemple, qui est un centre près de la frontière, et un lieu de réunion pour les sauvages, de temps immémorial, depuis les premiers temps de la colonie; de fait, il a été construit pour maintenir les peaux rouges en respect. Et cependant, les sauvages y vont, et vu que la frontière est proche, ils la traversent comme ils l'ont fait l'an dernier, alors qu'ils furent repoussés par les troupes américaines.

Les sauvages en question retournèrent à fort Walsh, sans leurs chevaux, qu'ils avaient vendus ou que les sauvages américains leur avaient enlevés, de même que sans vêtements ni provisions. Nous ne pouvions les laisser mourir de faim, et nous ne leur donnâmes qu'un quart de la ration ordinaire. En général, les sauvages qui peuvent trouver de quoi manger dans un endroit ne le quittent pas.

Il nous faudra, ce printemps, démolir le fort Walsh—nous en avons été empêchés l'an dernier, par certaines circonstances,—et toutes les provisions seront transportées au nord du chemin de fer du Pacifique. De sorte que les sauvages ne trouvant plus rien là, iront au nord du chemin de fer, et se fixeront sur les réserves. Ces choses-là arrivent et doivent nécessairement arriver, et nous devons user de patience. Il est inutile de se fâcher avec les sauvages, qui sont naturellement paresseux et étrangers à toute idée de civilisation. Et s'ils mangent leurs animaux, il faut leur adresser de vertes remontrances, et non pas les tuer sous prétexte qu'ils auraient tué eux-mêmes leur bétail et l'auraient mangé.

Non, ce qu'il faut, c'est de les engager à se rendre sur leurs réserves et mieux faire l'année suivante. La bienveillance et la patience alliées à la fermeté peuvent seules dompter les sauvages.

L'honorable préopinant qui a lu une lettre, signée par un certain nombre de sauvages, ne nous donne que les noms de quelques-uns d'entre eux, et il a omis les autres. Je ne sais pourquoi. Il paraît évident, par le style, que cette lettre a été écrite sur de l'écorce et en hiéroglyphes par un sauvage non civilisé et non par un homme civilisé. Elle n'aurait peut-être, en tous cas, été écrite par un blanc, car c'est le vrai langage du peau-rouge non civilisé qui raconte ses infortunes.

Eh bien! non, je sais, moi, qui a écrit cette lettre, et je sais aussi que l'auteur est un des fâux du Nord-Ouest, un blanc, méprisé de Dieu et des hommes. Ce malheureux est lâche et s'enrichit à provoquer le mécontentement des sauvages, sa conduite a été éprouvée par sa propre église, qui l'a excommunié mainte et mainte fois pour avoir excité d'une manière anti-chrétienne et dans un but sordide, les sauvages à se soulever.

M. CHARLTON: Quel est son nom?

Sir JOHN A. MACDONALD: Je ne le dirai pas.

M. GUILLET: J'aimerais à faire une suggestion. Il se trouve dans mon comté deux jeunes sauvages très intelligents et très respectables, qui veulent s'instruire. Ils viennent du Nord-Ouest, et appartiennent à la bande des Cris; et s'ils cherchent à s'instruire à leurs dépens, c'est dans le but de pouvoir enseigner plus tard à ceux de leur race. Je suggérerais donc que le gouvernement adoptât les mesures nécessaires pour permettre aux jeunes sauvages doués d'intelligence et de bon caractère, de s'instruire suffisamment pour être capables de se livrer à leur tour à l'enseignement parmi leurs semblables.

On comprend qu'il leur serait impossible d'acquiescer cette

instruction au Nord-Ouest, et l'on pourrait leur faire suivre les cours des Ecoles Normales ou modèles, ou les collèges des autres provinces. Naturellement, il faudrait que les candidats fussent recommandés et choisis dans ce but; aussi, qu'ils fussent placés à l'école sous une surveillance active. De cette manière, ils rendraient, je pense, de grands services, en introduisant parmi les sauvages ce que notre civilisation a de mieux.

La question mérite considération, je pense, vu surtout que nous devons beaucoup aux sauvages, dont nous avons eu les terres. Après les avoir établis sur des réserves, nous devrions ne rien négliger pour les civiliser. En donnant suite à ma suggestion, l'on aiderait beaucoup, je pense, à mettre à effet la politique humaine et sage que poursuit le gouvernement afin d'améliorer le sort de nos populations sauvages.

Sir JOHN A. MACDONALD: Ecoutez, écoutez!

M. CHARLTON: Il n'y a aucun doute que l'imprévoyance et l'extravagance des sauvages ne causent beaucoup d'ennuis au gouvernement; et je comprends fort bien les embarras de la situation, la difficulté de les conduire sur leurs réserves, de les inciter au travail, de se servir d'instruments aratoires, et de se servir des bestiaux que leur donne le gouvernement pour les semailles. Et je suis sûr que le gouvernement fait à cet égard, tout ce qui dépend de lui.

L'honorable préopinant a parlé de nos obligations envers les sauvages. Mais personne n'attaque la politique suivie: car il est du devoir du gouvernement de traiter les sauvages avec humanité, de les empêcher de mourir de faim, de faire, en un mot, ce que l'on fait actuellement. Nous discutons les estimations, nous ne les critiquons pas.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je le reconnais.

M. CHARLTON: Sans doute que cette discussion prend un peu de temps; mais je considère qu'il n'est pas d'autre question qui soit plus importante, ou qui le soit autant.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je suis de cet avis.

M. CHARLTON: Je ne veux pas occuper inutilement le temps de la Chambre. Je vois qu'il a été ouvert des écoles en vertu des différents traités. En 1882, d'après le traité No 1, les dépenses ont été de \$79; d'après le traité No 2, de \$626; d'après le traité No 3, de \$120; d'après le traité No 4, de \$160; d'après le traité No 5, de \$1,259, et d'après le traité No 6, de \$2,251. Or, quels ont été les résultats, au point de vue de l'éducation des sauvages dans ces écoles? Et ces écoles seront-elles maintenues; les rendra-t-on plus efficaces, et augmentera-t-on le crédit qui leur est affecté?

Sir JOHN A. MACDONALD: Je prierais l'honorable monsieur de consulter les rapports, qui parlent plus ou moins du succès de ces écoles. Toutefois, je lui dirai que j'ai lieu de croire qu'elles réussissent bien, surtout celles qui sont sous la direction des corps religieux, catholiques ou protestants.

En effet, ces écoles l'emportent sur les écoles purement laïques, dont les instituteurs, hommes honnêtes et fidèles à leur devoir, sont cependant mûs par le désir de gagner leur pain et celui de leurs familles. Le clergé catholique ou protestant, apporte dans l'enseignement plus d'influence morale, il s'inspire de motifs d'un ordre supérieur à ceux qui animent les instituteurs laïques.

L'instruction laïque est bonne pour les blancs; mais pour les sauvages, il s'agit avant tout de les rendre meilleurs, et si possible, d'en faire de bons chrétiens, en exerçant les influences morales et en éveillant cet instinct de l'existence d'un Dieu que l'on retrouve chez tous les peuples, soient civilisés ou non civilisés.

Il y aura dans les estimations supplémentaires de 1883-84, un crédit destiné à l'amélioration de ces écoles. Lorsque l'école est sur la réserve, l'enfant vit avec ses parents, qui sont sauvages; il est entouré de sauvages, et bien qu'il puisse